



Bulletin municipal

N° 83 Mars Avril
2022
Bimestriel

Anzat le Luguet

Articles de météo Auvergne

HIVER 2021-2022

"L'hiver météorologique étant terminé (décembre/janvier/février), voici quelques faits climatologiques marquants du Sancy à la Limagne.

➤ La station Météo-France de Chastreix-Sancy (1385 m) met en évidence que cet hiver est le 2ème le plus doux depuis son ouverture en 1994, derrière 2019-2020. Cette station a l'avantage de ne pas être concernée par les inversions (le "faux froid") des basses couches avec une situation souvent proche de l'atmosphère libre. On observe ainsi la "réalité" de la température des masses d'air qui transitent sur le massif.

➤ Pour la plaine (Aulnat 331 m), voici les points clés à retenir :
- 54 mm cumulés : déficit de précipitations marqué et répartition inégale (moins de 20 mm en janvier et février compris). Il s'agit du 16ème hiver le plus sec depuis 1950, s'expliquant par la récurrence anticyclonique et de l'effet de foehn lors de temps perturbé (rappelons que c'est l'hiver qu'il pleut le moins en plaine).

- 3ème hiver le plus ensoleillé depuis 1950 - 17ème le plus chaud depuis 1950, malgré les inversions nocturnes fréquentes, "tirant" la moyenne vers le bas.

Ces quelques données statistiques permettent notamment de briser, et c'est une (triste) habitude, toutes les idées reçues basées sur du

ressenti, de la perception (mémoire sélective, manque de perspective en dehors de son "chez-soi") comme par exemple le fait qu'il aurait trop plu cet hiver (pourtant 600 mm d'écart entre le cœur du Sancy où on est proche de la normale et la plaine avec un déficit marqué) ou encore que l'hiver aurait été froid (!) et qu'il était insupportable de ne plus voir le soleil en plaine (rappel : 3ème hiver le plus ensoleillé en plus de 70 ans...). L'ensemble des données climatologiques est disponible sur l'application Météovergne : meteovergne.com/application"

Retraites agricoles : une revalorisation à partir du 1er Nov 2021

Les retraites agricoles les plus faibles ont été revalorisées à 85 % du SMIC net agricole, soit 1 046 € par mois. Cette revalorisation issue de la loi du 3 juillet 2020 visant à rehausser les niveaux de pensions de retraite agricoles initialement prévue pour le 1er janvier 2022 est intervenue à partir du 1er novembre 2021. Un décret précisant les modalités d'application de cette mesure est paru au *journal officiel* le 17 juin 2021.

Cette mesure concerne les chefs d'exploitation qui ont liquidé l'ensemble de leurs pensions obligatoires et prennent leur retraite en novembre 2021, ainsi que les retraités actuels.

Les agriculteurs sous d'autres statuts, conjoints collaborateurs et aidants familiaux, ne sont pas concernés.

Pour bénéficier de cette revalorisation il faut :

➤ être un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant mis en valeur à titre exclusif ou principal, une exploitation ;
➤ justifier d'une carrière *complète* d'assurance au régime des non salariés agricoles soit 32,5 ans pour les assurés partis en retraite avant le 1er janvier 1997 ;
➤ justifier du droit à une pension à taux plein à la date d'effet de leur pension de retraite de base pour les assurés partis en retraite après le 1er janvier 1997 ;
faire valoir l'ensemble des droits de base et complémentaires auprès de tous les régimes de retraite affiliés.

Les exploitants agricoles ne peuvent pas bénéficier du complément différentiel avant la date d'entrée en jouissance, qu'ils ont fixée lors de leur demande de liquidation, de l'ensemble des pensions de retraite de droit propre auxquelles elles peuvent prétendre.

À savoir : La loi *Chassaigne* visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles, celles des conjoints collaborateurs (notamment les femmes) et aidants familiaux (frères, sœurs et enfants) des exploitants agricoles a été publiée au *journal officiel* le 18 décembre 2021. Elle prévoit une revalorisation de leur pension de retraite de 70 'g à 100 'g en moyenne par mois.

Textes de loi et références

Décret n° 2021-769 du 16 juin 2021 portant revalorisation du complément différentiel de points de retraite complémentaire obligatoire des exploitants agricoles a"

Les encombrants
Prochaine
benne
2 Mai 2022

NE PAS JETER DANS LES WC, NI DANS LES ÉGOUTS



Jeter des déchets dans les wc ou dans les égouts :
Pollue les rivières
Diminue l'efficacité des stations d'épuration
Bouche les réseaux et détériore les pompes
Met en danger le personnel d'assainissement

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 10 Février 2022

Renouvellement adhésion aux Gîtes de France - Saison 2022/2023

Suite au mail des Gîtes de France, il convient de renouveler la convention de mandat de gestion du gîte de Vins-Haut pour la saison 2022/2023, qui commence le 29 octobre 2022 et qui s'étend jusqu'au 28 octobre 2023, avec Résa Gîtes Puy-de-Dôme et de fixer les tarifs pour la prochaine saison.

Après avoir rappelé les tarifs de la saison 2021/2022 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs pour la saison 2022.2023, à savoir :

Vacances d'Été : 520 €
Vacances de Noël : 520 €
Vacances de Toussaint : 520 €
Vacances de Février : 520 €
Vacances de Printemps : 520 €
Autres Périodes : 520 €
Courts séjours :
2 nuits : 1/2 du prix de la semaine
3 nuits : 2/3 du prix de la semaine
4 nuits : 3/4 du prix de la semaine
5 et 6 nuits : le prix de la semaine
Caution : 300 €
Location parure de draps par lit : 8 €
Location linge de toilette par personne : 5 €
Supplément animal par jour : 4 €
Forfait ménage : 60 €
Linge de table : gratuit.

Demande de subventions

Afin de déposer les dossiers de demande de subventions par le biais de la DETR et de la DSIL (Etat), du FIC (Conseil Départemental), de la Région ou tout autre aide, il est nécessaire de prendre une délibération pour chaque projet.

La loi demande à la commune d'installer des défibrillateurs. Nous en proposons un à la salle polyvalente et un à Parrot. Il est proposé de demander une aide par le biais du FIC soit 750 € par appareil.

Pour le projet de l'installation d'une réserve incendie au Luguët, il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat par le biais de la DETR. Un devis a été demandé à la société CITERNEO et s'élève à 4 106.34 € HT. Cette acquisition peut être subventionnée à hauteur de 30% soit 1231.90 €, reste à autofinancer 2 874.44 € HT.

Concernant le projet d'aménagement du Luguët qui consiste à refaire un mur de soutènement communal qui menace de s'écrouler et d'autres aménagements, un estimatif a été fait par le cabinet Géoval pour un montant de 43 400 € et 1000 € de maîtrise d'œuvre soit 44 400 € HT. Il est proposé qu'une demande de subvention à l'Etat (DETR) soit déposée. Ces travaux peuvent être subventionnés à 30% (DETR) soit 13 320 € et par du FIC (30.75%) soit 13 653 €, restant à financer 17 427 €.

Pour la réhabilitation de l'ancienne laiterie en logements saisonniers et local communal, aujourd'hui il y a des subventions pour le côté touristique : il pourrait être envisagé une demande dans le cadre de « maisons familiales de vacances sans but lucratif, à caractère social, familial et culturel qui ont pour principale vocation l'accueil des familles pendant leurs vacances et leurs loisirs ». Il peut être demandé de la DETR (30%), du FIC, du CD 63 pour hébergement touristique et de la Région pour hébergement touristique.

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 17 Mars 2022

Règlement des estives 2022 (Extraits)(Points 1, 4, 9) (document complet disponible en mairie)

1 / Le début de la date de montée des estives est fixée le **30 mai 2022** (PAS AVANT).

4 / La date de descente est fixée au plus tard au **21 octobre 2022**. Passé ce délai tout jour supplémentaire entraînera une pénalité financière de 5 € par animal et par jour, et sera à verser à la commune ou à la section selon le cas.

9 / Les éventuels taureaux devront être descendus au plus tard le **15 août 2022**.

Tarifs des concessions du cimetière

Le trésor public demande à la commune de mettre à jour la délibération fixant les tarifs des concessions du cimetière communal, celle-ci datant d'avant le passage à l'euro.

Les tarifs étaient les suivants 1600 francs soit 244 € la concession simple et à 3200 francs soit 488 € la concession double.

244 € la concession simple
488 € la concession double.

Attribution subvention chauffage 2021.2022

Le Conseil Municipal souhaite continuer à attribuer une subvention "chauffage" aux foyers résidents en période hivernale sur la commune afin d'alléger les charges de ces derniers.

Le CM désigne comme éligible à cette subvention chauffage, les foyers qui ont été occupés pendant au moins 90 nuits pour la période du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022 et décide d'allouer la somme de 100 € par foyer, et demande aux foyers concernés, de signer une attestation et de déposer, avant le 31 juillet 2022, en mairie, un relevé d'identité bancaire pour que le virement puisse être effectué.

Subvention assainissement individuel

La commune s'est lancée dans les travaux d'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Elle a commencé par réaliser un plan de zonage collectif et individuel. 18 hameaux ont été classés en collectif, les autres sont en zonage individuel.

Il est proposé que la commune aide financièrement les propriétaires des bâtiments sis dans le zonage individuel. Le conseil municipal propose une subvention de 38% plafonnée à 3000 € avec un reste à charge au propriétaire de 1000 € minimum, à condition que l'installation soit certifiée conforme par le SPANC.

Le montant pris en compte est celui des travaux et de la visite du bureau d'étude pour planifier les travaux. Les calculs sont faits pour un amortissement de 10 ans. Cette décision est effective à partir de la date de délibération.

Si un propriétaire dans le zonage individuel a mis en place un assainissement il y a 5 ans, et que celui-ci a été validé par le SPANC, il peut prétendre à percevoir une subvention de la commune, qui sera calculé sur les 5/10 du montant des travaux.

Ce qui s'est passé

Mercredi 16 Février : A la Maison du Signal à Parrot-Nature pour la plus grande joie des participants nous avons fêté "la Fête de l'hiver" autour de nombreux jeux de société, accompagné de madeleines et d'un bon chocolat chaud.



Gîtes de France
Et vos vacances prennent un autre sens

Avis laissé par des occupants du gîte de Vins Haut.
ça fait plaisir !!!! Merci à ceux qui s'en occupent.

"Belle pause nature Gîte loué pendant les vacances de février 2022. Malgré les conditions de températures exceptionnelles (goûter sur la terrasse...) nous avons trouvé suffisamment de neige aux environs pour faire de la luge à la petite station locale de Parrot (15min) et de belles balades sur les monts enneigés (à pied depuis le gîte). Après un très bon accueil du propriétaire, la semaine s'est déroulé au calme tout en profitant de la très belle vue. Le gîte est confortable, bien équipé, très propre et pour les petites informations à récupérer de dernières minutes la 4^e fonctionne nickel. Que ce soit pour la qualité du cadre ou du gîte nous recommandons sans réserve cette destination.

*Accueil propriétaire *****
Propreté *****
Rapport qualité/prix *****
Confort ******

Je recommande cette location à un ami"

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toitures) : DP

Auvent, préau

• < 5m² : aucune formalité

• < 20m² : DP

• > 20m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation

• < 5m² : aucune formalité si pas de

modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20m² : DP



DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface :

aucune formalité

• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² :

aucune formalité

• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20m² : DP

• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5m² : aucune formalité

• < 20m² : DP

• > 20m² : PC

GARAGE

• < 5m² :

aucune formalité

• < 20m² : DP

• > 20m² : PC

PISCINE

• < 10 m² : non couverte

restant moins de 3 mois :

aucune formalité

• < 100m² ouverte : DP

• < 100m² avec couverture

< 1,80 m de haut : DP

• > 100 m² et/ou

couverture > 1,80 m de

haut et/ou local technique

> 20 m² : PC

FACADE RAVALEMENT DP

CREATION FENETRE DP

CABANE BOIS OU BETON

• < 5m² : aucune

formalité

• < 20m² : DP

• > 20m² : PC

PORTAIL DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

* si les travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si ils s'accompagnent d'aménagement d'espaces habitables de plus de 20 m², un PC est nécessaire

Les imprimés sont téléchargeables sur Service-Public.fr

Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Anzat-Le-Luguet ?

MaPrimeRénov Sérénité :

destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements

- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement
- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE)
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €
- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur)

Les aides à la rénovation énergétique portent principalement sur les travaux d'isolation (combles, sols, murs et fenêtres) et de système de chauffage (pompe à chaleur air-eau ou air-air, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois).

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

04 73 31 52 80

Ademe Agence de la transition écologique
Clermont ferrand

Décès

Madame Veuve Annie Vaissade, décédée dans sa 96^{ème} année le 18 Février 2022 à Paris 12^{ème} (Le Bourg Anzat)

Madame Huguette Serre, décédée dans sa 73^{ème} année le 17 mars 2022 à Ardes sur Couze. (Le Bourg Anzat)

Monsieur Alain Loubinoux, décédé dans sa 74^{ème} année le 21 mars 2022 à Issoire. (La Rochette Anzat)

Madame Fernande Reboisson, décédée dans sa 77^{ème} année le 22 mars 2022 à Anzat le Luguet (Le Luguet Anzat)

Animations 2022

Mars :

Samedi 26 : Printemps des poètes sur le thème national de *l'éphémère* avec Maria Coury, salle polyvalente 14h à 17h. Libre participation. **Reporté au 9 avril 2022**

Avril :

Samedi 2 : Concours de belote organisé par le comité des fêtes d'Anzat. **(Annulé)**

Samedi 16 : Concert de pâques à la salle polyvalente avec le groupe **Ramdram**, groupe de reprise rock, 20 h 30. Libre participation.

Mercredi 20 : Portes ouvertes du club informatique du Cézallier (CIDC) Salle du Conseil 14 h à 17 h.

Mai :

Dimanche 8 : Cérémonie au monument aux morts du bourg pour la fin de la 2^{ème} guerre mondiale 11 h.

Dimanche 15 : Randonnée organisée par le comité des fêtes d'Anzat.

Dimanche 22 : Printemps des cimetières, visite guidée et commentée du cimetière d'Anzat, 15 h.

Juin :

Lundi 6 : Cérémonie commémorative au Bosberly avec la chanteuse **Jehanne Cavarot** à la guitare, 10 h 30.

Dimanche 12 : La grande fête du Cézallier, 9h à 17 h.

Dimanche 19 : Fête de la montagne à Parrot, rando découverte flore, circuits VTT, nombreux artisans et producteurs, animation musicale, restauration sur place, atelier cerfs volants



Dans le cadre du Festival des 4 sommets

Juillet :

Samedi 9 : 8^{ème} Nuit des églises, concert classique avec le duo **Nisëis**, Anthony Castin et Elodie Poirier, 20 h 30 à l'église du bourg. Libre participation.

Samedi 16 : Rando aquarelle avec la peintre **Béatrice Avenel** des ateliers du Zagat, 15 €, départ de la salle polyvalente, matériel fourni. Inscription au 04 73 71 83 66.

Vendredi 22 : Concert de la mi-Juillet, chants occitans avec **Laurent Cavallé** à la chapelle du Luguët à 20 h 30, libre participation.

Août :

Samedi 6 : 6^{ème} Nuit des étoiles au Pirou, soirée en 2 parties : soirée humoristique avec « **La Cazal** » à la salle polyvalente à 20 h 30, libre participation, puis observation des étoiles avec le club de Brassac les Mines à 22 h .

Mercredi 10 : Soirée cinéma organisée par l'association Cézallier, vallée de la sianne.

Samedi 13 : Soirée Jazz manouche avec le groupe « **Tripot Swing** » salle polyvalente 20 h 30 libre participation.

Samedi 20 : Concert de la mi-Août, avec **Séverine Sarrias** et son nouveau spectacle.

Mercredi 24 : Ciné-concert avec « Les herbes folles », présentation « **Le chant du cygne** » « La dernière saison d'un berger en estives » à la salle polyvalente, 20 h 30, libre participation.

Vendredi 26 : Récit poético-musical d'une traversée à pied du Cézallier. Emile Sanchis. Salle polyvalente. 20 h 30 .

Samedi 27 : Feu d'artifice offert par la municipalité

Août :

Samedi 27 et dimanche 28 : La St Roch organisé par le Comité des fêtes.

Septembre :

Samedi 17 : Journées européennes du patrimoine avec Jean Marc Pons.

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie.
Nous vous remercions de votre compréhension.



Adresse de messagerie : anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr Téléphone : 04 73 71 74 68

<http://www.anzat-le-luguët.fr>

IPNS